



# FEDERATION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Reconnue d'Utilité Publique Agréée au Titre de l'Environnement

## Demande de CARNET DE PECHE A LA TRAINE et de FANION pour les LACS de

STE CROIX (ouvert du 09/03/24 au 06/10/24) – QUINSON (ouvert du 1/01 au 28/01/24 et du 09/03/24 jusqu'au 31/12/24) –  
GREOUX (ouvert du 1/01 au 28/01/24 et du 27/4/24 au 31/12/24).

## 2024

A adresser au siège social :

Immeuble Etoile des Alpes - Bât.B – 3, traverse des Eaux Chaudes - 04000 DIGNE LES BAINS  
TEL 04.92.32.25.40. – Email fdpeche04@wanadoo.fr

NOM (en majuscule) : -----  
PRENOM : -----  
Date et Lieu de Naissance : -----  
Adresse complète : -----  
Téléphone : -----  
E.mail : -----@-----  
N° de Carte de Pêche : -----

Date et Lieu de délivrance de la Carte de Pêche : -----  
(Carte de pêche annuelle obligatoirement délivrée par une A.P.P.M.A. du 04 ou du 83 - ou timbre halieutique, Carte Interfédérale)

Désirez-vous un nouveau FANION ? : OUI - NON (1)  
(Pour les pêcheurs déjà titulaires d'un carnet de pêche les années précédentes)

Si vous n'avez pas retourné votre ancien carnet à la Fédération, prière de le joindre à la présente demande, faute de quoi le carnet 2024 ne pourra vous être remis.

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation spéciale afférente à ce mode de pêche sur les lacs de STE CROIX, QUINSON, GREOUX, et m'engage à retourner mon carnet avant le 03 Janvier 2025.

Date et Signature

### Pièces à joindre à la demande :

- Une photocopie de la Carte de pêche avec **CPMA et Timbre de l'année en cours**
- Un chèque à l'ordre de la Fédération Départementale des APPMA des Alpes de Haute Provence, CRCA N° 03299058000 :
- d'un montant de **34 €**.pour l'envoi du Carnet et du Fanion.
- d'un montant de **30 €**.pour l'envoi du seul Carnet
- Une enveloppe (format 23x16) timbrée à **5.26 €**

<u>Réservé à la Fédération</u>
N°
Ch
Somme perçue

1Rayer la mention inutile.